

Trouver un logement

www.formtoit.org: la plateforme régionale qui recense les offres de logements et les centres de formation existants, sur une même carte (départements 01, 38, 74). Vous pouvez également être accompagné par un conseiller dans la recherche de solutions d'hébergement adaptées.

www.actionlogement.fr: Logement social, colocation, résidences temporaires,...Suivant votre situation et votre département, Action Logement peut vous aider à trouver une solution.

CAF – l'aide au logement

Si vous payez un loyer et que vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement : l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou l'Allocation de Logement Sociale (ALS).

Afin de connaître le montant potentiel de votre droit, nous vous invitons à effectuer une simulation sur le site de la CAF.

Les aides d'Action Logement

Action Logement propose différentes aides au logement pour les apprentis du secteur privé (hors secteur agricole) :

<http://www.actionlogement.fr/>

L'aide MOBILI-JEUNE

L'aide MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours -soit deux versements représentant chacun 6 mois.

Conditions : avoir un bail à son nom (appartement ou logement temporaire type foyer ou résidence) et prendre le logement en même temps que la formation, dans un délai de 6 mois

L'AVANCE LOCA-PASS

Cette avance permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois (montant 1 200 € maximum)

La GARANTIE LOCA-PASS (logement en parc social) ou VISALE (parc privé ou résidences étudiantes)

Ces cautions gratuites, remboursables, permettent de rassurer le bailleur ou le propriétaire : elles garantissent le paiement en cas de loyers impayés. Le locataire rembourse ensuite sans frais ni intérêts les sommes avancées.